

## **COMPTE –RENDU DU GT « Elections professionnelles 2018 »** **Le vote électronique**

Le GT « Elections professionnelles » s'est déroulé le **vendredi 2 juin 2017**.

### **L'ordre du jour était le vote électronique**

Le but était de nous présenter le prestataire de service retenu pour le vote électronique

En propos liminaire, nous avons fait part de notre inquiétude concernant la préinscription des agents sur le futur portail électeur car la procédure est trop longue et complexe. (12 clics nécessaires et référence à des documents privés).

### **1/ le portail électronique**

Le portail électeur comprend :

- Un espace d'accueil non authentifié publiant des informations pratiques.
- Un espace personnel dans lequel il faut s'identifier avec une adresse mail et une autre information qui pourrait être une partie de l'IBAN. Après authentification, le portail présente à l'agent son profil électeur et les documents électoraux des différents scrutins auxquels ils participent.
- Un portail de vote pour les scrutins.

### **Le prestataire choisi est : DOCAPOST**

C'est une filiale de La Poste qui a déjà organisé de nombreux scrutins dont celui d'Orange.

Une première démonstration pourrait avoir lieu dès décembre 2017 avec des élections tests en avril 2018.

Un accompagnement à la formation est prévu pour les services en charge des élections.

### **Plusieurs problèmes se posent :**

Agents en congés maladies, absence de PC, avoir une hotline efficace...

### **2/ la cartographie BVE et BVEC**

**BVE : bureau de vote électronique**

**BVEC : bureau de vote électronique centralisateur.**

Le secrétariat général verra avec chaque direction du ministère. Il va donc y avoir beaucoup de GT sur ce sujet. C'est chaque direction qui décidera de l'implantation des BVE et BVEC. Chaque vote sera pastillé afin de reconstituer rapidement les votes directs (CT) et les résultats pour les CHSCT

**La CFTC participe aux travaux et reste très attentive aux différents problèmes qui sont posés.**